

« gneur, prendre deniers à intérêt et y obliger tous
« leurs bien et revenu. »

Les halles de la Grenette devenant insuffisantes et le grenier de Serin ayant été affecté à un autre usage, on dut les remplacer. Ils le furent par un nouveau bâtiment situé à l'extrémité nord de la rue Grôlée. L'emplacement choisi se trouvait derrière l'abside de l'église Saint-Bonaventure et avait été occupé avant cette époque par la chapelle royale des Pénitents blancs du Confalon, détruite en 1792 et aussi par celle dédiée à Notre-Dame-de-Bon-Rencontre. Ces deux chapelles se trouvaient l'une à côté de l'autre.

La confrérie des Pénitents de N.-D. du Confalon, avait été fondée à Lyon en 1274, par saint Bonaventure, qui se trouvait alors dans notre ville pour la tenue du conseil général présidé par Grégoire X.

Jean-Joseph-Pascal Gay, architecte lyonnais, né le 14 avril 1775 et mort le 16 mai 1832, fut chargé de la construction de ce nouveau grenier. Les projets qu'il avait dressés ayant été approuvés il les fit exécuter.

La première pierre du monument fut posée le 5 juin 1811, en présence du corps municipal et des autorités de la ville, suivant le procès-verbal rédigé le jour même de cette cérémonie et dont une double copie fut déposée dans une boîte de plomb, ainsi que son plan dessiné sur parchemin et aussi une pièce de chacune des monnaies frappées à Paris dans le courant de cette année 1811. La pierre de taille dans la cavité de laquelle fut renfermée la boîte contenant tous ces objets était d'un très fort volume et provenait des carrières de Villebois; elle a été placée dans l'angle nord-ouest de l'entrée principale. Cette pierre fut cimentée par M. Sain, baron de